



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

Page Facebook CGT Cléon :
[lacgt-cleon](https://www.facebook.com/lacgt-cleon)

- **ACCORD COMPÉTITIVITÉ
CLÉON.**

- **NOUVELLES LIGNES À CLÉON.**

- **CORONAVIRUS.**

Mardi 3 mars 2020

Négo compétitivité Cléon : réunion du 26 février, suppression des franchises ?

Quatrième réunion compétitivité Cléon du 26 février 2020.

Après le «tollé général», les samedis obligatoires et gratuits (rattrapage d'une journée non effectuée en semaine) disparaissent du projet de la direction pour Cléon. (Il faudra voir s'ils ne reviennent pas dans l'accord groupe qui sera négocié dans les mois qui viennent...).

Mais, dans le projet présenté le 26 février, la direction propose :

- **De supprimer les franchises : 6 H** (congés annuels et de fin d'année). La direction ajouterait 1H à ces 6H, ces 7 heures seraient «utilisées» pour la journée de solidarité. (Pris sur les JCC actuellement).

Non, pas touche à nos franchises, pour la CGT, c'est à la direction de payer (rappel, 15,8 milliards d'euros dans les caisses, 320 millions d'euros aux actionnaires cette année).

- **De découper les JCC en heures**, ce qui lui permettrait, **en début comme en fin d'équipe** de vider un atelier (en cas de panne...) sans délai de prévenance. La direction annonce que, dans ce cas, elle donnerait 2H. Exemple : si une ligne ou machine s'arrête à 9H30 le matin, la direction pourrait mettre les salariés de l'équipe du matin en JCC, découpés en 2H de JCC et 2H données par la direction en absence autorisée payée... **Attention à la flexibilité à coup de numéro vert, quelles conséquences pour les salariés qui viennent en co-voiturage? Et pour les intérimaires?**

- Elle veut inclure dans cet accord, **les horaires variables, la création d'un partenariat avec une crèche de Cléon pour les salariés (ouverte de 5H30 à 21H30), le télétravail...**

Un accord «fourre-tout» avec un but, gérer les aléas de production à coup de flexibilité, des aléas de production dont la direction est responsable : désorganisation des ateliers, casse des budgets, suppression massive d'emplois, casse de nos fournisseurs...

Nouvelles lignes à Cléon, peu d'emplois à la clé...

Nouvelle ligne usinage e-motor : capacité 120 000 pièces/an.

Nouvelle ligne assemblage e-motor : capacité 120 000 pièces/an.

Accords de fabrication prévus en avril 2021.

Emploi : 153 salariés travailleront sur ces nouvelles lignes (hors maintenance, logistique, encadrement...).

Affectation de 3 nouvelles pièces pour l'Hybride à la fonderie, (150 000 pièces/an pour chaque référence) en deuxième fournisseur, (les 200 000 premières pièces seront coulées dans les fonderies du groupe JING JANG).

Des nouvelles lignes, bien, mais aussi des pièces qui partent...

Fin d'activité pignonnerie BV J : 105 salariés concernés par l'arrêt de ces productions. (hors emplois indirects). Le déplacement sera organisé progressivement vers les nouvelles lignes, des entretiens auront lieu avec les salariés avec recueil des souhaits et visites des nouvelles lignes.

En cas de problème, venez voir vos élus CGT.

CORONAVIRUS : point sur la situation en CSE.

D'un point de vue industriel (Infos données par le directeur) :

- **30 pièces à risques pour Cléon, sans compter les effets induits** (*problèmes d'appro des clients qui impacteraient indirectement Cléon*).

Une TASK FORCE a été mise en place, nous sommes couverts à Cléon pour 10 à 12 jours. (*Info en CSE le 27 février*). Des transports d'urgence pourraient être mis en place, ainsi que la recherche éventuelle de composants de remplacement. Le directeur dit ne pas cacher son inquiétude sur le sujet, l'activité partielle (Chômage) pas exclue .

Information de la médecine du travail en CSE le 27 février.

Un kit d'information va être mis en place à Cléon, en cas de doute, les médecins préconisent de téléphoner à l'ARS (*Agence Régionale de la Santé*). Les médecins préconisent notamment de se laver les mains régulièrement avec du savon : **les élus CGT sont intervenus en CSE, une fois encore, sur la situation et le manque de moyens de la société PEI et les conséquences, plus de savon, enrrouleurs pour s'essuyer les mains pas changés...** La direction a pris note.

La direction tiendra les élus et les salariés informés régulièrement sur l'évolution de la situation. **Une chose est sûre, la direction doit faire en sorte que les salariés (CDI, intérim, prestataires...) ne soient pas impactés financièrement si la situation venait à se dégrader.**